



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 9456

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des medecins scolaires. Depuis la loi de titularisation de 1983, la degradation de ce corps de contractuels s'est acceleree du fait notamment du non-remplacement des medecins scolaires partant a la retraite. En cinq ans, les effectifs de ce corps ont ete reduits de 25 p 100, remettant en cause le principe meme de la medecine scolaire. Il lui rappelle les interventions renouvelees des deputes communistes pour le maintien d'une medecine scolaire digne de ce nom, ce qui suppose le renforcement des effectifs qu'ils ont demande lors de l'examen du projet de budget pour 1989. Aussi, il lui demande les mesures qu'il entend mettre en oeuvre, notamment dans le cadre du projet de loi d'orientation, pour un recrutement de medecins scolaires et pour la revalorisation de la mission de prevention qu'ils doivent assumer.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que depuis la mise en place du dispositif de gel des emplois, les regles applicables en matiere de gestion des agents de l'Etat ne permettent, dans le cas de departs en retraite, qu'un recrutement pour deux vacances d'emplois. Pour repondre a cette situation et pour garantir l'avenir du service de sante scolaire, des contacts ont ete recemment pris avec le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Ainsi, il lui serait plus aise de repondre aux besoins de ce service et d'adapter les moyens en personnel aux necessites des structures concernees.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9456

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 709